



Paris, le 2 mai,

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Toutes les composantes de l'orthophonie, la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO), l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie (UNADREO), le Collège Français d'Orthophonie (CFO), la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), aux côtés du Collège des Centres de Formation Universitaires en Orthophonie (CCFUO), souhaitent exprimer aujourd'hui leur opposition au projet qui leur est proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La recherche en orthophonie devrait se faire au sein d'une filière doctorale non dédiée à la seule discipline Orthophonie.

Cette proposition est tout simplement incompréhensible. Alors qu'il y a un an, le cabinet du ministère affirmait qu'il n'y aurait plus de création de CNU et encore moins de création de CNU par métier, on apprenait il y a quelques mois la création de 3 sections CNU : une en sciences infirmières, une en sciences maïeutiques, et une en sciences de la réadaptation et de la rééducation. Les mal nommés « *rééducateurs* » se retrouveraient dans une section CNU commune et fourre-tout : « *rééducation, réhabilitation* », section non identifiable par nos confrères européens ou d'autres continents où cette appellation n'existe pas.

Si notre discipline comprend effectivement des problématiques de rééducation et de réadaptation, elle ne saurait se réduire à ce seul domaine. Pourquoi, à partir de la création d'un CNU « *disciplines de Santé* » ne pas créer des sections par discipline ? Le développement de la recherche en orthophonie est primordial pour les étudiants et la profession.

L'achèvement du cursus de formation tel que le préconise la structuration universitaire, un doctorat spécifique en Orthophonie, a toujours été le souhait et l'ambition de toutes les composantes de la profession. C'est la justification de la création en 1982 par la Fédération Nationale des Orthophonistes de la société savante, l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie. Pour certains étudiants, le choix d'un cursus en master se fait pour un engagement dans une filière doctorale. Développer une recherche spécifique en orthophonie se justifie complètement et répond aux préconisations du rapport le Bouler :

- Le diplôme d'orthophoniste est délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et co-signé par le ministère de la Santé,
- La formation d'orthophonie est délivrée à l'université depuis la création de la profession en 1924. Cette intégration universitaire mérite d'être enfin reconnue en termes de perspectives doctorales,
- Le cursus de formation est soumis aux contraintes et aux critères universitaires : délivrance d'ECTS, délivrance d'un grade Master,
- La mobilité des étudiants sur le territoire national est donc permise et la mobilité internationale maintenant possible doit être encouragée,
- La construction d'une "*carrière*" étudiante complète doit être rendue possible, comme le précise Monsieur Le Bouler au sein de son rapport,
- La réforme entreprise en 2009 et aboutie en 2013 pour réingénier le diplôme d'orthophonie s'inscrivait dans le nécessaire travail d'harmonisation des diplômes universitaires européens défini par le Traité de Bologne en 1999. Il est temps de finaliser cette réforme.

Comme précisé au sein du rapport de Monsieur Le Bouler, on trouve des programmes doctoraux en orthophonie/logopédie dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique du Nord (au même titre que les programmes doctoraux en maïeutique ou en soins infirmiers). L'orthophonie, intégrée de longue date à l'université, ne peut plus attendre. Une recherche spécifique et reconnue au niveau national mais aussi international permettra de promouvoir et de participer à l'efficacité et la qualité des soins et au développement de la prévention voulue par la Ministre de la Santé.

L'avenir universitaire de l'orthophonie passe par la reconnaissance d'une recherche spécifique. Nous souhaitons donc que notre proposition de création de CNU orthophonie soit examinée avec la même attention que les demandes de CNU des professions de santé qui, elles, sont encore en phase d'intégration à l'Université.

Toutes les composantes de l'Orthophonie demandent donc à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de bien vouloir reconsidérer sa position et de permettre la création d'une filière doctorale en orthophonie

**Toutes les composantes de l'orthophonie demandent à être reçues ensemble par les deux ministres de tutelle : Madame Frédérique Vidal et Madame Agnès Buzyn.**